



**Compte rendu du premier comité de pilotage  
Convention département innovant  
France Télécom / Conseil général du Rhône**

**Participants :**

**Pour France Télécom :**

Philippe REYNAUD, Directeur régional, présent.  
Yves BERENGUER, Directeur-adjoint de l'Unité Réseau, présent.  
Bernard BERAUD, responsable des déploiements ADSL à l'Unité Réseau, présent.  
Céline PERNOT, France Télécom RetD, présente.  
Chantal FERRET, Responsable des Relations avec les Collectivités Locales, présente

**Pour le département du Rhône :**

Jacques MEYER, Vice président en charge des TIC, présent  
Danielle CHUZEVILLE, Conseillère générale, excusée  
Pierre GOFFINET, directeur général adjoint, présent  
Yves-Armel MARTIN, directeur mission technologies de l'information, présent  
Patrick MOSTEFAOUI, directeur de l'EPARI, présent.

**Ordre du jour**

- Présentation
- Convention
- Ouverture ADSL
- Actions de communication
- Maintien à domicile
- Stylo communicant
- Zones d'activités économiques

**Définition du comité de pilotage :**

Pour France Télécom : Philippe Reynaud / Chantal Ferret / Céline Pernot / un ingénieur de l'unité réseau

Pour le département : Jacques Meyer / Danielle Chuzeville / Pierre Goffinet / Patrick Mostefaoui / Yves-Armel Martin

Rythme de réunion : tous les 3 mois.

Le conseil général rendra publiques les informations qu'il communique à France Télécom, et France Télécom par contre validera ce qu'il accepte de rendre publique (pour ce qui concerne ses propres informations ).

**Déploiement de l'ADSL :**

Rappel : FT est tenu de communiquer 105 jours à l'avance les dates d'ouvertures ADSL aux autres opérateurs.

France Télécom remet au Département une carte d'éligibilité ADSL et RE-ADSL du département du Rhône. Cela permettra à l'EPari de délimiter le périmètre de son étude de terrain WI-FI.



Le département rappelle que le projet de couverture des zones d'ombre du département en technologie Wifi a été confié à l'association Rhône Sans fil. Celle-ci n'ouvre son service que dans les zones non couvertes par le câble et non éligibles à l'ADSL. Pour faciliter la vérification de ces demandes, une fois par semaine, Rhône sans fil transmettra les numéros à valider à Chantal Ferret. France Télécom s'engage à répondre sous un délai de 10 jours.

Le RE-ADSL va être mis en place dans le courant de l'année. Aujourd'hui les numéros de téléphone sont testés sans le RE-ADSL : ils paraissent inéligibles alors qu'ils pourront bénéficier d'ADSL à 512 kbit/s cet été.

Pour permettre un débit d'au moins 512 kbit/s en technologie RE-ADSL, il faut que la ligne téléphonique ait une atténuation de moins de 75 à 80 dB. Toutes les lignes plus de 80 dB ne sont pas éligibles. Celles de moins de 75dB sont à priori éligibles..

Est-il possible d'étendre l'ADSL autrement que par le Reach ADSL, par exemple en équipant un sous répartiteur ? Il existe une possibilité de réingénierie mais elle est très cher : il faut changer les câbles. Ce serait à examiner au cas par cas. Ce peut être pertinent pour une zone d'activité économique.

#### **Actions de communication :**

Habituellement quelques mois avant l'ouverture de l'ADSL sur une commune, France Télécom contacte la mairie. Il cherche à impliquer les commerçants et passe des articles dans la presse. Il est décidé d'envoyer un courrier conjoint département/FT aux maires des communes pour leur annoncer l'ouverture de l'ADSL (du moins celles qui n'ont pas été déjà prévenues).

#### **Usages maintien à domicile :**

Le conseil général veut lancer un appel d'offre pour une étude préalable en avril ou mai.

Sur un canton déterminé, FT se propose de faire quelque chose aux côtés du département et du canton. Autour de la visiophonie et avant la fin 2005.

L'objectif serait de permettre à des personnes du troisième âge d'être en relation avec un service d'assistance, ou avec leurs familles. Un tel projet devrait se faire avec l'implication des élus locaux.

#### **Zones industrielles :**

La difficulté est l'identification des zones d'activités. FT l'a fait sur de très grandes zones et en a identifié 54 sur le Rhône.

Il y a une grande zone d'activité prévue près de Belleville / St Georges de Reneins. France Télécom l'a déjà identifiée..

Le département dispose de la liste de toutes les zones d'activités économiques. Il la communiquera à France Telecom et la rendra disponible aussi sur son site web pour que tous les opérateurs aient la même information. Il faudra fournir au moins le nom d'une entreprise et son numéro pour permettre de vérifier l'éligibilité ADSL de ces zones. Il serait intéressant de connaître la pression de la demande sur ces zones. FT va étudier l'éligibilité ADSL de ces zones.

L'EPARI va lancer une étude de couverture haut débit sur toutes les zones d'activités et hameaux (hors câble et adsl).

Il y a environ 7000 lignes téléphoniques non éligibles RE-ADSL sur les environ 782 800 du département.



**Groupes de travail :**

P Mostefaoui organise la réunion du groupe de travail zones d'activités économiques.

YA Martin organise la réunion maintien à domicile.

Le service communication du département va contacter Mme Ferret pour le courrier aux maires.